

## Mes droits apres avoir pacsé

Par Guapa, le 29/09/2010 à 20:33

Bonsoir,

Je bénéfice du Rsa et de la CMU Complémentaire en ce moment comme personne seule sans enfants. Je voudrais savoir si je perdrai ces allocations si je vais me pacsé avec mon copain qui est entrepreneur en activité suspendue. Il est propriétaire de la maison que nous habitons et pour 2009, il a déclaré 5000€ (ses intérêts d'épargne et boursier).

Merci de votre réponse.

Par gigi59, le 29/09/2010 à 20:38

bonsoir je ne sais pas si vous perdrai le rsa mes une chose sur ces que vous devrai remboursé impeu le rsa parckil reprene toujour les ressource de 1 ans en arrière je ne peu vous renseignée plus!! bonne soirée